



**Procès-verbal de la cinquantième assemblée, assemblée ordinaire
du conseil d'administration tenue le jeudi 9 décembre 2021
au Sportplex, salle polyvalente #1 à 13h30**

PRÉSENCE :

<input checked="" type="checkbox"/> Alain Dubuc,	Beauharnois, administrateur siège n° 1
<input checked="" type="checkbox"/> Francis Laberge	Beauharnois, administrateur siège n° 2
<input checked="" type="checkbox"/> Eric Allard	Châteauguay, administrateur, siège n° 1
<input checked="" type="checkbox"/> Marie-Louise Kernéis	Châteauguay, administrateur, siège n° 2

Autre(s) présence(s) :

Gravel, Alain	Directeur général, ville de Beauharnois
Robidoux, Vanessa	Direction des finances, ville de Beauharnois
Loïc Lessard Paquette	Direction loisirs et événements, ville de Beauharnois
Gaumont, Thérèse	Conseillère au maire, ville de Châteauguay
Diane Trahan	Direction de la vie citoyenne, ville de Châteauguay
Éthier, Joëlle	Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La directrice générale dépose les résolutions respectivement adoptées par les villes de Beauharnois (n° 2021-11-529) et Châteauguay (n° à venir) et ayant pour objet de désigner leurs représentants au conseil d'administration de la Régie. *2021-11-733*

Le quorum étant atteint et cette assemblée ayant été dûment convoquée la présidente par intérim, madame Joëlle Ethier déclare l'assemblée ouverte à 13h38.

2. ORDRE DU JOUR

2021-360 Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Eric Allard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- Adoption de l'ordre du jour;
- Nomination des officiers;
- Autorisation de signature des documents financiers;
- Adoption du 49^e procès-verbal;
- Adoption du calendrier des assemblées ordinaires de 2022;
- Adoption des nouveaux contrats d'embauche;
- Adoption de la liste des mouvements de personnel;
- Acceptionation – financement temporaire pour les travaux de la phase 2;
- Modification de l'offre de financement faite par la caisse populaire Desjardins de Beauharnois du 11 mai 2017;
- Modification de l'offre de financement faite par la caisse populaire Desjardins de Beauharnois du 31 mai 2019;



- ↳ Offre de service d'analyse des besoins organisationnels de la régie
- ↳ Prochaine assemblée;
- ↳ Varia;
- ↳ Période de questions;
- ↳ Levée de l'assemblée;

ADOPTÉ.

3. NOMINATION DES OFFICIERS

2021-361

3.1. DÉSIGNATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ÉLECTION

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis et résolu à l'unanimité de désigner madame Joëlle Ethier pour agir à titre de président(e) d'élection.

3.2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT / DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain Dubuc propose la candidature d' Eric Allard. Madame Joëlle Ethier propose la fermeture de la période de mise en candidature. Monsieur Eric Allard Accepte.

La présidente d'élection déclare Eric Allard, élu par acclamation à la fonction de président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.

3.3. ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT / DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Eric Allard propose la candidature de Alain Dubuc. Joelle Ethier propose la fermeture de la période de mise en candidature. Alain Dubuc accepte.

La présidente d'élection déclare Alain Dubuc, élu par acclamation à la fonction de vice-président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.

3.4. ÉLECTION DU TRÉSORIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain Dubuc propose la candidature de Marie-Louise Kerneis. Joelle Ethier propose la fermeture de la période de mise en candidature. Marie-Louise Kerneis accepte.

La présidente d'élection déclare Marie-Louise Kerneis, élue par acclamation à la fonction de trésorière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.



3.5. ÉLECTION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Eric Allard propose la candidature de Francis Laberge. Joëlle Ethier propose la fermeture de la période de mise en candidature. Francis Laberge accepte.

La présidente d'élection déclare Francis Laberge, élu par acclamation à la fonction de secrétaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château.

Il est proposé par monsieur Eric Allard, appuyé de monsieur Alain Dubuc et résolu à l'unanimité d'entériner la nomination des officiers de la régie intermunicipale Sports et loisirs Beau-Château pour la période débutant ce jeudi 9 décembre 2021, à savoir : Eric Allard, président; Alain Dubuc, vice-président; Marie-Louise Kerneis, trésorière; et Francis Laberge, secrétaire

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2017-099 adoptée lors de l'assemblée ordinaire tenue le 30 novembre 2017.

ADOPTÉ.

4. **AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS FINANCIERS**

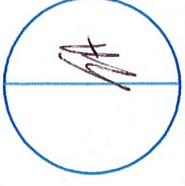
2021-362

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Eric Allard et résolu à l'unanimité de statuer que les signataires des chèques et autres documents financiers de la Régie Sports et Loisirs Beau-Château sont :

- ☞ Une (1) des deux (2) personnes suivantes, à savoir Marie-Louise Kerneis, trésorière de la Régie, ou Eric Allard président de la Régie ;
- ☞ Et Joëlle Ethier, secrétaire-trésorière de la Régie, celle-ci étant également autorisée à signer tous les documents et les dossiers d'ordre administratif nécessaires à la bonne marche de la Régie.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2017-100 adoptée lors de l'assemblée ordinaire tenue le 30 novembre 2017.

ADOPTÉ.



5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

• 49^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE

2021-363

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Eric Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quarante-neuvième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 5 octobre 2021, tel que déposé.

ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DE 2022

2021-364

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis et résolu à l'unanimité que, conformément aux dispositions de l'article 5 du « Règlement général de fonctionnement de la Régie » (règlement numéro 2016-001), les séances ordinaires du conseil d'administration ainsi que les séances de travail pour l'année 2022, se tiendront tel que déposé.

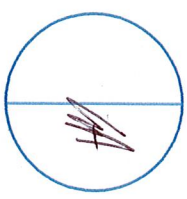
Six assemblées ordinaires tenues les jeudis à 13h30, à la salle polyvalente du Sportplex de Châteauguay, aux dates suivantes :

- 17 février 2022;
- 21 avril 2022;
- 16 juin 2022;
- 18 août 2022;
- 20 octobre 2022;
- 15 décembre 2022;

Les assemblées publiques seront diffusées en direct sur "Facebook live", un système, via survey Monkey, est mis à la disposition des citoyens afin de leur permettre de transmettre des questions.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 2021-340 adoptée lors de l'assemblée ordinaire tenue le 17 août 2021.

ADOPTÉ.



7. ADOPTION DES NOUVEAUX CONTRATS D'EMBAUCHE.

2021-365

Attendu que la directrice générale était autorisée à procéder à entamer le processus d'embauche pour les besoins d'opérations de l'organisation (résolution 2021-347);

Attendu que plusieurs postes devaient être pourvus :

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de Eric Allard et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale de signer les contrats d'embauche tels que déposés.

ADOPTÉ.

8. ADOPTION DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

2021-367

ATTENDU QUE, les mouvements de main-d'œuvre liés aux deux infrastructures correspondent au budget et à l'échelle salariale déjà votés;

ATTENDU QUE, la directrice générale dépose la liste des employés enregistrés en date du 1 octobre 2021;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc et résolu à l'unanimité que le conseil approuve les nominations du personnel embauché indiqué à la liste déposée.

ADOPTÉ.

9. ACCEPTIONATION – FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE LA PHASE 2

2021-368

ATTENDU que l'emprunt de 32 058 809 \$ décrété en vertu du règlement numéro 2021-008 relatif aux infrastructures de la Phase 2 de la régie a été dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 28 octobre 2021;

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 2021-337 adoptée lors de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la régie tenue le 2 juillet 2021, un appel d'intérêt sur invitation a été effectué auprès des quatre (4) institutions financières opérant une place d'affaires sur le territoire des villes membres ;



ATTENDU qu'après une première démarche téléphonique, la directrice générale de la régie a remis à trois (3) institutions ayant démontré leur intérêt potentiel le document d'appel d'intérêt ;

ATTENDU que trois (3) des institutions ont signifié par écrit à la régie leur intention de soumettre éventuellement une proposition dans les délais prévus ;

ATTENDU que trois (3) institutions ont déposé une soumission à l'intérieur des délais prévus, à savoir :

INSTITUTION FINANCIÈRE	OPTION 1	OPTION 2		OPTION 3	
	Taux fixe	Taux variable (taux préférentiel – TP)		Taux variable (acceptations bancaires – AB)	
		Taux soumis	Coût total \$	Taux soumis	Coût total \$
Banque Nationale	n/a	$\frac{TP - 2.45\%}{2.45 - 1.29} = 1.16\%$	407 342.17 \$	$\frac{AB + 0.45\%}{0.45 + 0.50} = 0.945\%$	331 843.40 \$
Caisse populaire Beauharnois	n/a	$\frac{TP - 2.45\%}{2.45 - 0.35} = 2.10\%$	747 389 \$	$\frac{AB + 0.45\%}{0.45 + 0.30} = 0.75\%$	263 293.00 \$
Banque Royale	n/a	$\frac{TP - 2.45\%}{2.45 - 1.25} = 1.20\%$	421 388 \$	$\frac{AB + 0.45\%}{0.45 + 0.75} = 1.20\%$	421 388.00 \$

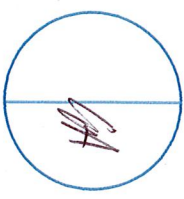
ATTENDU que les soumissions reçues sont conformes ;

ATTENDU que la plus basse soumission conforme est celle soumise pour l'OPTION 3 par la Caisse Populaire Desjardins Beauharnois ;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Eric Allard et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration, dans le cadre du processus d'appel d'intérêt relatif au financement temporaire des dépenses encourues en vertu du règlement d'emprunt numéro 2021-008 :

- ☞ Convient de retenir l'option 3 de la Caisse Desjardins de Beauharnois ;
- ☞ Informe la Caisse Populaire Desjardins Beauharnois à l'effet que sa soumission est la plus basse conforme et que, de ce fait, le contrat lui est octroyé ;
- ☞ Autorise son président, monsieur Eric Allard, et sa directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joëlle Ethier, à signer tous les documents requis par la Caisse Populaire Desjardins Beauharnois aux fins du financement temporaire autorisé par la présente résolution.

ADOPTÉ.



**10. MODIFICATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT FAITE PAR LA CAISSE POPULAIRE
DESJARDINS DE BEAUHARNOIS DU 11 MAI 2017**

Attendu que la Régie a signé, le 6 juin 2017, un contrat de crédit variable de 27 738 216,00\$;

2021-369

Attendu que la Régie a déjà refinancé 26 875 000,00\$ par trois emprunts permanents réduisant ainsi le solde de ce prêt initial à 1 042 600,00\$;

Attendu que la Régie désire prolonger le financement de ce solde restant;

Attendu que la Régie est dans l'attente d'une mise à jour de son dossier à Revenu-Québec, dossier chapeauté par Raymond Chabot Thornton, pour les réclamations de taxes rétroactives et actuelles;

Attendu que La Caisse consent au membre un prolongement de la marge de crédit jusqu'au 30 juin 2022 au montant de 1 042 600\$ aux fins de financer les opérations courantes;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyée de monsieur Alain Dubuc et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale, madame Joëlle Ethier de signer la convention de prolongement de la marge de crédit et tous les documents qui s'y rattachent;

ADOPTÉ.

**11. MODIFICATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT FAITE PAR LA CAISSE POPULAIRE
DESJARDINS DE BEAUHARNOIS DU 31 MAI 2019**

Attendu que la Régie a signé le 31 mai 2019, un contrat de prêt temporaire de 2 600 000 \$;

2021-370

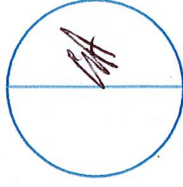
Attendu que la Régie désire prolonger le financement de ce prêt, toujours actif;

Attendu que la Régie est dans l'attente d'une mise à jour de son dossier à Revenu-Québec, dossier chapeauté par Raymond Chabot Thornton, pour les réclamations de taxes rétroactives et actuelles;

Attendu que La Caisse consent au membre un prolongement du prêt jusqu'au 30 juin 2022 au montant de 2 600 000, 00 \$ aux fins de financer les opérations courantes;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité de permettre à la directrice générale, madame Joëlle Ethier de signer la convention de prolongement du prêt temporaire et tous les documents qui s'y rattachent;

ADOPTÉ.



12. OFFRE DE SERVICE D'ANALYSE DES BESOINS ORGANISATIONNELS DE LA RÉGIE

Attendu que la Régie n'a jamais fait l'objet d'une analyse approfondie quant à son besoin organisationnel en ressources humaines;

2021-370

Attendu que la Régie doit envisager l'implantation de nouvelles ressources pour intégrer la future infrastructure aquatique intérieure;

Attendu qu'il serait important de valider les besoins réels à court et moyen terme;

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneis, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité que les villes participantes entament une demande de prix à des firmes externes pour l'analyse des besoins en ressources humaines de la Régie et l'évaluation des comparables au marché afin de déterminer objectivement la structure de gestion nécessaire à ses opérations. Les villes de Beauharnois et de Châteauguay seront les responsables de signer le mandat.

ADOPTÉ.

13. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le jeudi 17 février 2022, à 13 h 30, à la polyvalente du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay.

14. VARIA

Aucun

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

16. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Eric Allard et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée ordinaire, il est 14 h 10.

Eric Allard

Président du conseil d'administration

Joëlle Éthier,

Secrétaire-trésorière